Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260605-2026_40-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	9	4	13

Date de convocation
29/05/2026
Date d'affichage
09/06/2026

L'an 2026, le 5 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, DELAUNAY René, DE FONSECA Stéphanie, FAVRE-TEMPLE Jessica
Absents :
Absents excusés : Jean-Marie KEROAS, Fabien SANQUER
Excusé(s) ayant donné procuration : TOBIE Guillaume (pouvoir à MAZO Isabelle), CHATELAIN Morgane-Katell (pouvoir à DE FONSECA Stéphanie), Benoît PITON (pouvoir à Fanny LE BOT), Patrice BERDER (pouvoir à CANN Joël)
A été nommé(e) secrétaire : Isabelle MAZO

2026_40 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu la circulaire INTP2611651C du 06/05/2026 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13/05/2026 portant fixation du nombre de délégués dans la perspective des élections sénatoriales du 27/09/2026 ;

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection sénatoriales

Les candidatures enregistrées pour les délégués sont les suivantes :
-Joël CANN
-Emma MILIN
-Fanny LE BOT

Il est procédé au vote à bulletin secret.
Après dépouillement les résultats sont les suivants :
-nombre de bulletin : 13
-nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 13
-majorité absolue : 7

Ont obtenu :
-Joël CANN : 13 voix
-Emma MILIN : 13 voix
-Fanny LE BOT : 13 voix
Ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260605-2026_40-DE

Les candidatures enregistrées pour les suppléants sont les suivantes :
-René DELAUNAY
-Stéphane AUVRET
-Isabelle MAZO

Il est procédé au vote à bulletin secret.
Après dépouillement les résultats sont les suivants :
-nombre de bulletin : 13
-nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 13
-majorité absolue : 7

Ont obtenu :
-René DELAUNAY : 13 voix
-Stéphane AUVRET : 13 voix
-Isabelle MAZO :13 voix
Ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs suivants :

Titulaires	**Suppléants**
Joel CANN	René DELAUNAY
Emma MILIN	Stépahen AUVRET
Fanny LE BOT	Isabelle MAZO

ETABLIT le tableau des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en tenant compte des éléments susmentionnées et l'annexe à la présente délibération

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
Isabelle MAZO

Le Maire
Joël CANN